

FORMULE 28

(Loi sur les services à la famille, L.N.-B. 1980, c.F-2.2, art. 125(1))

N° du dossier

COUR DU BANC DE LA REINE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE

Destinataire :

(nom de l'employeur ou du débiteur)

ORDONNANCE DE PAIEMENT

ATTENDU qu'une ordonnance de la présente cour rendue le enjoint
(date de l'ordonnance de soutien)

l'intimé de payer à
(nom) (la cour ou la personne nommée)

pour le soutien de la somme de \$ par ;
(nom)

ET ATTENDU qu'un certain montant est (*ou sera*) payable par vous en faveur de l'intimé
(nom)

IL VOUS EST ORDONNÉ PAR LES PRÉSENTES de payer à
(la cour ou la personne nommée)

à la somme de \$ de la façon suivante :
(adresse de la cour ou de la personne nommée)

.....
(la fréquence des paiements et les dates d'échéances)

VOUS POUVEZ PRÉSENTER UNE DEMANDE à la cour, à tout moment, pour faire modifier ou annuler la présente ordonnance.

FAIT à, le 20.....

.....
Juge de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick